

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Séance du 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Date de la convocation

Vendredi 12 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, Mme Cindy ARNASSALON ; M. Benjamin GRACCHUS ; conseillers municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Christian CITADELLE ; Mme Anny GENIPA ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/12/132

**DÉLIBERATION AUTORISANT LE MAIRE À PROCÉDER À LA
VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN**

Dans le cadre de sa politique de régularisation foncière, la commune de Lamentin procède à la vente de parcelles dans plusieurs quartiers permettant ainsi aux occupants, de devenir propriétaires.

Ces administrés, présents sur les terrains concernés depuis de nombreuses années, y ont édifié leurs habitations.

Une estimation de la valeur des parcelles a été réalisée par les services des Domaines.

Il est en ce sens proposé au Conseil municipal d'approver la vente des parcelles suivantes :

SECTIONS	IDENTI - FICATION	REFERENCE CADASTRALE	DATE DE LA DELIBERATION	PRIX DES DOMAINES EN €	PRIX DE VENTE
		SUPERFICIE			22€ Résidence principale
1° BELLEVUE-DARRAS	Les 3 Anges LESI	AB 415	29 juin 2021	81 280	35€ à Cafelière-Vincent
		1016 M ²			80,00 € le M ² 81 280,00 €
2° BOREL	LOCHE Hélène et Tatiana	AE 290	21 avril 2005	33 488	22 le M ²
		644 M ²			14 168,00 €
3° BLACHON	RAMSAMY Louiguy	AD 344	21 avril 2005	Entre 7,62€ et 8,38€	22 le M ²
		421 M ²			9 262,00 €
4° BLACHON	PALOT Jocelyn	AD 278	21 avril 2005	Entre 7,62€ et 8,38€	22 le M ²
		452 M ²			9 944,00 €
5° CAFEIERE-VINCENT	JERMIDI Glwadys	AB 683	19 mars 2019	14 000	35 le M ²
		400 M ²			14 000,00 €
6° CAFEIERE-VINCENT	ANSELME Claudia	AB 799	19 mars 2019	22 750	35 le M ²
		650 M ²			22 750,00 €
7° CAFEIERE-VINCENT	TRAFFOND Grégory	AB 798	19 mars 2019	22 680	35 le M ²
		648 M ²			22 680,00 €
8° CAFEIERE-VINCENT	DESCOTEAUX Robert et Hélène	AB 681	19 mars 2019	27 300	35 le M ²
		780 M ²			27 300,00 €
9° CAFEIERE-VINCENT	AIGLE Eddy et BEVIS-SURPRISE Cynthia	AB 679	19 mars 2019	12 880	35 le M ²
		368 M ²			12 880,00 €
10° CAFEIERE-VINCENT	ISCAYES Maurice et Marie-Line	AB 741	19 mars 2019	27 335	35 le M ²
		781 M ²			27 335,00 €
					241 599, 00 €

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Maire à vendre conformément au tableau ci-dessous les parcelles indiquées :

SECTIONS	IDENTI-FICATION	REFERENCE CADASTRALE	DATE DE LA DELIBERATION	PRIX DES DOMAINES EN €	PRIX DE VENTE
		SUPERFICIE			22€ Résidence principale
1° BELLEVUE-DARRAS	Les 3 Anges LESI	AB 415	29 juin 2021	81 280	22€ Résidence principale
		1016 M ²			31€ Résidence secondaire
2° BOREL	LOCHE Hélène et Tatiana	AE 290	21 avril 2005	33 488	35€ à Cafière-Vincent
		644 M ²			80,00 € le M ²
3° BLACHON	RAMSAMY Louiguy	AD 344	21 avril 2005	Entre 7,62€ et 8,38€	81 280,00 €
		421 M ²			22 le M ²
4° BLACHON	PALOT Jocelyn	AD 278	21 avril 2005	Entre 7,62€ et 8,38€	9 262,00 €
		452 M ²			22 le M ²
5° CAFEIERE-VINCENT	JERMIDI Glwadys	AB 683	19 mars 2019	14 000	9 944,00 €
		400 M ²			35 le M ²
6° CAFEIERE-VINCENT	ANSELME Claudia	AB 799	19 mars 2019	22 750	14 000,00 €
		650 M ²			35 le M ²
7° CAFEIERE-VINCENT	TRAFFOND Grégory	AB 798	19 mars 2019	22 680	22 750,00 €
		648 M ²			35 le M ²
8° CAFEIERE-VINCENT	DESCOTEAUX Robert et Hélène	AB 681	19 mars 2019	27 300	22 680,00 €
		780 M ²			35 le M ²
9° CAFEIERE-VINCENT	AIGLE Eddy et BEVIS-SURPRISE Cynthia	AB 679	19 mars 2019	12 880	27 300,00 €
		368 M ²			35 le M ²
10° CAFEIERE-VINCENT	ISCAYES Maurice et Marie-Line	AB 741	19 mars 2019	27 335	12 880,00 €
		781 M ²			35 le M ²
241 599 ,00€					

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

